

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190321-2019_03_029-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-029 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

Absents:

Jérôme COSNARD, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POU

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190321-2019_03_029-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Les articles L2312-1, L3312-1, L. 4312-1 et D.5211-38-1 du CGCT prévoient que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants et EPCI comptant plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit également que ce rapport présente:

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'évolution du besoin annuel de financement,

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2019, Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 29 janvier 2019,

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière de la collectivité,
- d'adopter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2019.

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019 Reçu en préfecture le 28/03/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190321-2019_03_030-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-030 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

Absents:

Jérôme COSNARD, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPEN AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : 3ÈME DISPOSITION

Envoyé en préfecture le 28/03/2019 Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190321-2019_03_030-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des Finances et de la Fiscalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 4,9 M€

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement, hors AP/CP et techniquement prêtes.

Vu les délibérations n°2018-12-253 en date du 13 décembre 2018 et n°2019-02-012 en date du 7 février 2019 accordant deux premières autorisations pour un montant respectif de 175 000 € et de 100 000 €,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à accorder cette troisième autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption;

- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement relatives à la réalisation des

documents d'urbanisme pour un montant de 80 000 € :

Chapitre 20 – article 202 – opération n°18CN014 – code service URB

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

28 mars 2019

Le Président inform/e que la présente délibération peut faire l'objet dun recours pour excès de Tribunal administratif de pouvoir devant le Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais